

Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 26 août 2019 à 19h00, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère
Jean-Philippe Bibeau, conseiller
Nicolas Labbé, conseiller
Dominique Poulin, conseiller
Mélanie Vogt, conseillère
Alexandre Bergeron, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 00.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 8 juillet au 26 août 2019 et du journal des salaires de juillet 2019 ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Résolution acceptation de la politique MADA ;
6. Reddition de compte de la municipalité dossier Entreprise Jéprola, Donat Turcotte ;
7. Adoption du règlement 2019-03 concernant la tarification de la pose d'asphalte sur les rues Poisson et 4^e Avenue ;
8. Demande de traverses municipales – Moto Club Bois-Francis ;
9. Résolution Jeux du Québec – Drummondville
10. Résolution MTQ demande de remboursement – Subvention député ;
11. Demande de nettoyage de cours d'eau Taillon et de la Rivière Desrosiers ;
12. Demande de monsieur Éric Bécharard – Festival Country ;
13. Dossier Luc Poyet ;
14. Décompte progressif no 4 La Sablière de Warwick – DD955 ;
15. Décompte progressif no. 4 Excavations Tourigny Inc. ;
16. Lecture de la correspondance ;
17. Varia ;
18. Période de questions de l'assistance ;
19. Levée de la séance ordinaire du 26 août 2019

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il remercie les élus de leur implication concernant le jardin écologique et St-Albert en fête. Il remercie les citoyens de près ou de loin qui ont participé au jardin écologique et d'être venu fraterniser avec nous à Saint-Albert en fête.

2019-106 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller
Que le varia demeure ouvert;
Que l'ordre du jour du 26 août 2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-107 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que le procès-verbal du 8 juillet 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-108 Approbation des comptes pour la période du 8 juillet au 26 août 2019 et du journal des salaires pour le mois de juillet 2019

Attendu que le journal des salaires du mois de juillet a été présenté et qu'une copie a été remise à chacun des conseillers présents ;

Proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Et, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer, tels que présentés au journal des déboursés. Une copie de chaque registre a été remise à chacun des membres par envoi électronique.

Et, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à payer les dit comptes à payer :

Registre des chèques # 4052 à #4152 au montant de 543,151.00\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 26 août 2019.

Suzanne Crête
Directrice-générale/Secrétaire-Trésorière

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-109 Affaires nouvelles de l'assistance – Limite de vitesse de la rue Principale

Plusieurs citoyens de la Municipalité de Saint-Albert sont présent à la séance de ce soir. Une demande est formulée concernant l'augmentation de la limite de vitesse à 70km/h au lieu de 50km/h. Aucune décision n'a été prise et le dossier est en étude.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-110

Résolution de l'acceptation de la politique MADA

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Albert est en démarche pour renouveler son accréditation en tant que Municipalité Amie des Aînés (MADA) depuis déjà quelques mois ;

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail a été créé afin de réunir et d'impliquer différents intervenants (représentant de la FADOQ, représentant de la Fabrique Ste-Marguerite Bourgeoys, élu et employés municipaux, gestionnaire de la MRC) ayant comme mission de collecter de l'information auprès des aînés afin d'établir un plan d'actions permettant d'améliorer la qualité de vie des aînés de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT que pour se faire, le comité a procédé à la mise en place d'un sondage ;

CONSIDÉRANT que Madame Mélanie Vogt (chargée de projet et élue responsable du mandat MADA) est venue présenter les résultats de la démarche MADA, résultats récoltés en concertation avec les aînés en avril dernier;

Il est proposé par Mélanie Vogt et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Albert adopte les résultats de la démarche MADA présentés par Madame Mélanie Vogt (chargée de projet et élue responsable du mandat MADA) afin que soit produit un "Plan d'actions" que la municipalité pourra mettre en place dans le cadre de son accréditation en tant que Municipalité Amie des Aînés (MADA).

2019-111

Reddition de compte de la municipalité dossier Entreprise Jéprola, Donat Turcotte

Attendu que la Municipalité a acquis deux terrains lors de la vente pour taxes du 13 juin 2019 dernier au nom de :

Nom	Adresse	Lot	Montant des taxes
Entreprise Jéprola Inc.	4 ^e Avenue Est	5182115	24.75 \$
Donat Turcotte	Principale	5181406	76.73 \$

Considérant que la Municipalité de Saint-Albert ne paie pas de taxes; il est proposé par Madame Mélanie Vogt de radier ces dit comptes afin de mettre leur solde à 0 \$;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-112

Adoption du règlement 2019-03 concernant la tarification de la pose d'asphalte sur les rues Poisson et la 4^e Avenue

Règlement numéro 2019-03

Règlement concernant la tarification sur la mise en forme et la pose d'asphalte sur les rues Poisson et la 4^e Avenue de la Municipalité de Saint-Albert pour l'année 2019

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert est régie par les dispositions de la Loi sur la Fiscalité municipale;

Attendu que la Municipalité entend procéder aux travaux de pavage de la 4^e Avenue et de la rue Poisson;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil du 8 juillet dernier;

Attendu que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 8 juillet 2019;

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 3 juillet dernier et que ceux-ci déclarent avoir lu le présent règlement et renonce à sa lecture;

Attendu que le projet de règlement numéro 2019-03 abroge le règlement numéro 11-10-1987 mise en forme et pose d'asphalte sur les rues de la Municipalité de Saint-Albert;

Attendu qu'une pétition a été déposée par les résidents à la municipalité demandant de l'asphalte pour chacune de ses rues;

Attendu que ce règlement entraîne une dépense et que cette dernière a été dénoncée lors de la présente séance de même que son mode de financement, de paiement ou de remboursement;

Par conséquent il proposé par Monsieur Nicolas Labbé, que ledit conseil de la municipalité de Saint-Albert ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie du présent règlement.

Article 2 Objet

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Albert peut faire exécuter les travaux nécessaires pour le pavage des rues Poisson et 4^e Avenue incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la directrice-générale et secrétaire-trésorière en date du 3 juin 2019 laquelle fait partie intégrante comme annexe « A » ;

Article 3 – remboursement

Les dépenses occasionnées par la pose d'asphalte ou d'autre enduit similaire, exclusion faite de la mise en forme, seront payées par la Municipalité et les propriétaires riverains de la manière suivante :

Les deux tiers (2/3) du coût seront absorbés par les propriétaires de chaque côté de la rue, le un tier (1/3) sera payé par la municipalité.

Les propriétaires des immeubles imposables en vertu du présent règlement pourront s'acquitter de l'endettement, en payant en trois versements égaux sans intérêts répartie sur trois ans.

Article 4 Contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction des dépenses décrétées au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 8 juillet 2019

ADOPTION : 26 août 2019

ENTRÉE EN VIGUEUR : 27 août 2019

2019-113

Demande d'autorisation de traverses municipales – Moto Club Bois-Francis Inc. & Club de motoneige Ardad Drummondville

Attendu que le Club de motoneige ARDAD Drummondville a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Albert une demande d'autorisation de passages sur le chemin public suivant :

- Rang 10 (passage) ;

Attendu que le Moto-Club Bois-Francis inc. a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Albert une demande d'autorisation de passages sur le chemin public suivant :

- 9 ième Rang (passage)

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert accepte de renouveler l'entente d'autorisation de traverse de chemins avec le Club de motoneiges ARDAD Drummondville pour la saison hivernale 2019-2020.

Que ces demandes sont renouvelables à chaque année.

Que comme par les années passées la signalisation sur les sentiers est aux frais des clubs de motoneiges.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-114

Résolution Jeux du Québec – Drummondville

CONSIDÉRANT l'impact positif indéniable des Jeux du Québec sur la jeunesse québécoise et le développement du sport amateur dans les régions du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville est finaliste pour l'obtention des Jeux du Québec – Été 2022 ;

CONSIÉRANT que la tenue de ces jeux dans la région du Centre-du-Québec bénéficiera à toutes les municipalités de cette dernière en termes de visibilité, d'achalandage et de tourisme ;

CONSIDÉRANT les retombées économiques envisagées par la tenue de ces Jeux pour notre région ;

Proposé par madame Diane Kirouac, conseillère

DÉCLARE que la Municipalité de Saint-Albert appuie la candidature de la Ville de Drummondville pour l'obtention de la présentation de la finale des Jeux de Québec – Été 2022 ;

DÉCLARE que la Municipalité de Saint-Albert informera ses citoyens, par divers moyens, de la tenue de ces jeux ;

DÉCLARE que la Municipalité de Saint-Albert encouragera sa population à assister aux Jeux et, au besoin, à devenir bénévole ;

DÉCLARE que la Municipalité de Saint-Albert est ouverte à d'éventuelles propositions de collaboration avec la Ville de Drummondville dans le cadre des Jeux du Québec – Été 2022;

Adopté à l'unanimité

2019-115 **Résolution MTQ demande de remboursement – Subvention député Sébastien Schneeberger**

Considérant la lettre reçue du Ministre autorisant des travaux et confirmant une aide financière d'une somme de 18 000 \$;

Considérant que dans le but de compléter le dossier de demande de subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier, auprès de Transport Québec, une résolution du conseil municipal doit confirmer l'exécution des travaux;

Considérant que le conseil approuve les dépenses pour les travaux de réparation et d'entretien exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 18 000 \$;

Considérant que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

PROPOSÉ PAR Madame Diane Kirouac, conseillère

Que la municipalité confirme l'exécution des travaux et autorise Mme Suzanne Crête directrice générale / Secrétaire trésorière, à compléter le formulaire de demande de remboursement de la subvention à être acheminée au MTMDT (*Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports*).

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-116 **Demande de nettoyage de cours d'eau taillon et de la Rivière Desrosiers**

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a eu deux demandes formelles d'intervention dans un cours d'eau.

Monsieur Romain Chevalier demeurant au 9, rue Gaston à Saint-Albert, lot # 5 181 666. Il demande de nettoyer le cours d'eau Taillon sur une grande partie étendue sue 1200 mètres (Voir Monsieur Eric Pariseau)

Monsieur Francis Nadeau demeurant au 1783, rang 6 à Saint-Albert, lot # 5 181 126 demande le nettoyage de la rivière Desrosiers sur une étendue de plus ou moins 60 mètres. Les motifs de l'intervention est la sédimentation et le mauvais écoulement.

Proposé par monsieur Dominique Poulin de transmettre les dossiers à la MRC d'Arthabaska.

Adopté à l'unanimité.

2019-117 Demande de monsieur Éric Béchard du Festival Country Rétro

Attendu que monsieur Éric Béchard a fait deux demandes pour le Festival country Rétro 3^e édition qui aura lieu en juin 2020. Il n'y a aucune décision qui n'a été prise au moment de la réunion. La décision est à suivre prochainement après discussion avec le conseil.

2019-118 Dossier Luc Poyet

Attendu que monsieur Luc Poyet désire installer une clôture sur son terrain qui est mitoyen avec la Municipalité de Saint-Albert. Suite à l'implantation du jardin écologique, la municipalité a coupé des arbres sur ledit terrain. Il demande donc à la Municipalité de payer les frais de moitié vu les circonstances.

Proposé par monsieur Nicolas Labbé que la Municipalité paiera la moitié des frais de la clôture.

Adopté à l'unanimité.

2019-119 Décompte progressif no 4 – La Sablière de Warwick – DD955

Attendu que EXP a fait parvenir à la Municipalité le décompte progressif no.4 relativement aux travaux dégouts et de voirie du développement domiciliaire 955 à Saint-Albert effectués par l'entreprise La Sablière de Warwick Ltée.

Attendu que ledit décompte est de 29 273.40\$ a été vérifié par Monsieur Jocelyn Michaud de EXP ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Que la Municipalité de St-Albert accepte de payer le décompte no.4 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le compte mentionné ci-haut.

Signé, ce 26 août 2019.

Suzanne Crête,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2019-120 Décompte progressif no 4 – Excavations Tourigny Inc.

Attendu que WSP a fait parvenir à la Municipalité le décompte progressif no.4 relativement aux travaux dégouts pluviaux dans le secteur 4^e Avenue au DMR effectués par l'entreprise Excavation Tourigny Inc.

Attendu que ledit décompte est de 18 114.00\$ a été vérifié par Monsieur Marc-Olivier Jutras ing. de WSP ;

Il est proposé par Madame Diane Kirouac, conseillerère
Que la Municipalité de St-Albert accepte de payer le décompte no.4
tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits
suffisants pour payer le compte mentionné ci-haut.

Signé, ce 26 août 2019.

Suzanne Crête,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2019-121

Levée de la séance ordinaire du 26 août 2019

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la séance ordinaire du 26 août 2019 soit levée à 20h08.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête,
Directrice-générale/
Secrétaire-trésorière

Je, Alain St-Pierre, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalait à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 26 août 2019

Alain St-Pierre, maire